

A.I.R.E

Association pour l'Instauration d'un Revenu d'Existence

- LETTRE DE LIAISON n°5

ETE 1994

PRESENTATION

Le débat organisé par Futuribles en mars dernier avait permis un échange entre partisans et opposants à l'instauration d'un revenu de base inconditionnel. De nombreuses questions soulevées dans le n° de Futuribles, préparatoire au débat (n° de février 94), n'ont cependant pas pu être abordées et certaines affirmations méritaient d'être revues et discutées. L'A.I.R.E. a donc pris l'initiative d'organiser le 7 juin à la Faculté de Sciences Economiques de Saint-Maur une première séance de travail, Malheureusement la plupart des opposants ont récusé l'invitation ou n'ont pu se rendre libre. Nous souhaitons avoir plus de chance lors de prochaines séances car l'enjeu est suffisamment important pour que le débat ne se fige pas sur des prises de position péremptoires. L'intention affichée par les uns et les autres est d'apporter des propositions non contradictoires pour combattre l'exclusion et améliorer la situation socio-économique. Ceci implique un nouveau contrat social et on peut espérer qu'économistes, sociologues, philosophes, administrateurs, entrepreneurs, militants pour une terre plus humaine... puissent s'écouter et collaborer à un tel projet.

Plus qu'un compte rendu de la séance de travail du 7 juin, on trouvera ci-après l'essentiel des points de vue qui s'y sont exprimé et ont été complétés par la suite pour poursuivre le débat ; on trouvera aussi les dernières nouvelles de l'association.

Ph. Riché.

Justification du Revenu d'Existence comme Valeur-temps (Yoland BRESSON)

Plusieurs raisons d'ordre social et économique militent en faveur de l'allocation d'un revenu d'existence, égal pour tous et inconditionnel.

a) Des raisons de justice. Dans la corbeille de droits minimum que tout être humain reçoit à sa naissance doit se trouver l'accès permanent aux échanges marchands. Actuellement cet accès passe par le salaire, le revenu du capital, la redistribution (de l'Etat-providence ou d'un tiers). L'évolution de la société vers l'autonomie de plus en plus grande des personnes conduit à une allocation individuelle même si un certain nombre de tutelles restent nécessaires.

b) L'absence de tout revenu rejette toute une partie de la population dans l'assistanat ou la mendicité et la maintient dans un état de dépendance où son potentiel ne peut se développer.

c) Toute société pour se maintenir doit assurer l'intégration, la différenciation et la sécurité de ses membres. Le salariat et la protection sociale y pourvoient. La fin du plein-emploi exige un nouveau contrat social.

d) L'héritage des générations passées est un stock de richesses matérielles et immatérielles que traduit l'état de développement économique, social et culturel. Tous doivent avoir accès à ce lien collectif (voir plus loin l'intervention de Pierre LAVAGNE).

e) En terme de flux, les dividendes de cet héritage passent actuellement dans les salaires et autres revenus monétaires. Tous doivent pouvoir y avoir accès. D'où la proposition de James MEADE d'un "dividende national" pour tous les citoyens.

f) Le corps social a une unité et la seule image globale que nous en ayons en économie est la courbe de distribution statistique des revenus primaires individuels. Cette courbe présente la même allure dans tous les pays suffisamment intégrés et sa fonction dépend de plusieurs paramètres qui caractérisent le fonctionnement économique du corps social. La théorie de la valeur-temps montre que ces paramètres sont de l'ordre de l'exclusion, des inégalités et de la valeur du temps. Il y a exclusion économique lorsque le revenu individuel primaire est inférieur à la valeur temps. On peut ainsi

fixer à partir des ressources distribuables, sans risque inflationniste, le revenu d'existence.

Rappelons que la valeur-temps qui se substitue dans la théorie économique à la valeur-travail comme fondement de la valeur découle des constats suivants :

1- *Le temps est la seule rareté*

2 - *L'Homme économique rationnel accorde donc à toute activité une valeur d'usage proportionnelle au temps qu'il y consacre. Toute partie de son emploi du temps a une valeur d'usage (même le temps libre).*

3 - *Tout échange est un échange de temps.*

4 - *Lorsqu'une partie de l'emploi du temps (activité ou son produit) rentre dans l'échange marchand, sa valeur d'échange monétaire ne dépend pas de la nature de l'objet mais de l'ensemble des emplois du temps et de la disponibilité monétaire. Ce sont ces 2 paramètres qui déterminent la valeur-temps.*

5 - *Dans une même période, l'accord sur les valeurs d'échange (exprimée dans une même unité monétaire) ne peut se faire entre partenaires différents que parce que les dotations monétaires de chacun (les revenus) pour réaliser ces échanges sont inégales.*

6 - *Dans une même unité de temps économique, définie comme la durée de rotation complète de la masse monétaire disponible (égale aux revenus distribués), tout se passe comme si le revenu de chacun R était proportionnel à la valeur-temps (km) et inversement proportionnel au temps consacré aux activités marchandes (1 - x) . $R = \frac{k m}{1 - x}$.*

7 - *La loi de répartition étant définie, l'analyse mathématiques permet de déterminer la valeur-temps km à partir de la répartition observée des revenus individuels (processus poissonnier).*

Justification du Revenu d'Existence comme dividende social (Pierre LAVAGNE)

Il existe, au sujet d'une justification du revenu d'existence comme dividende social d'un patrimoine collectif, plusieurs démarches dont celle de J. MEADE. Plus anciennement, celle de T. PAINE, citée par VAN PARIJS peut aussi lui être rattachée.

Le point commun de toutes ces démarches est qu'elles sont facilement compréhensibles et que chacun sait, d'expérience que, s'il est parfois difficile de partager un héritage en indivision, il est beaucoup plus facile d'en répartir le fruit. Le problème est, qu'en la matière, tout vient mêlé et le résultat de la mise en oeuvre des aptitudes productives des uns et des autres ne permet pas de distinguer immédiatement ce qui est dû à des efforts ou sacrifices personnels de ce qui résulte d'une efficacité accrue à la suite de l'utilisation des éléments positifs du patrimoine collectif.

L'usage, chez ceux qui étudient la relation entre l'effort productif et la répartition des revenus est d'étudier le phénomène à travers une fonction de production $Y = f(K, L)$ où Y représente le revenu égal à la somme des valeurs ajoutées, K le capital, L le travail. La proposition de dividende social équivaldrait à raisonner sur trois variables, soit $Y = f(K, L, P)$ où P serait le patrimoine collectif utilisé en fait par les agents productifs.

Tout le problème est mesurer P et d'estimer son apport productif. Mesurer le patrimoine social est une tâche qui n'a pas encore été accomplie bien que la comptabilité nationale fournisse quelques indications de comptabilité patrimoniale. Il restera toujours difficile de mesurer directement un ensemble formé en grande partie d'éléments immatériels diffus dans la société. Par contre on peut essayer d'expliquer la contribution de différents facteurs à la croissance.

En 1960 DENISSON essaie de quantifier les facteurs de la croissance économique au moyen d'une fonction de la forme $Y = f(K, L)$, il identifie un grand nombre de facteurs différents autres que le travail et le capital stricto sensu mais échoue dans son effort de mesure en ce sens qu'environ 40% de la croissance annuelle reste inexpliquée. On appellera cette partie le facteur résiduel. Par définition le facteur résiduel ne peut être expliqué du point de vue économétrique. Si on le pouvait on pourrait décomposer le PNB en indiquant quelle est la part des facteurs de production qui concourent à sa création. Longtemps les chercheurs qui sont aussi des enseignants ont cru

pouvoir attribuer cette partie inexpliquée aux bienfaits de l'enseignement. On peut aussi penser plus rigoureusement qu'un résidu étant un résidu, il ne peut par définition être imputé et que, sauf à tomber du ciel, il ne peut être attribué qu'à un groupe de facteurs le plus étendu possible ce qui correspond bien à la référence au patrimoine social.

Faut il aller jusqu'à revendiquer la transformation en revenu d'existence d'une part du Produit National proportionnelle à l'importance du résidu ? Ce serait aller plus loin que le prélèvement nécessaire au revenu d'existence déterminé par la valeur temps, et, pour le moment, revendication aventurée compte tenu de l'avancement de cette réflexion.

Justification du Revenu d'Existence comme répartition des gains de productivité (André NESPOULOUS-NEUVILLE)

Il y a intérêt à tenter de justifier le Revenu d'Existence (RE) en le remplaçant dans les grands courants actuels.

a) Principe de justification

Le problème économique majeur actuel est celui du chômage, qui est né de l'augmentation de la productivité. Une telle augmentation permet d'obtenir soit un accroissement de la production avec le même temps de travail, soit le maintien de la production avec moins de travail. Le bénéfice qu'apporte la productivité, c'est donc soit l'augmentation de la consommation, soit l'augmentation du loisir. Mais quand l'augmentation du loisir tombe en masse sur un individu en en faisant un chômeur, le bénéfice se transforme en calamité. Le problème est la répartition équitable de ce bénéfice qui est le loisir, ce qui en pratique, revient au même que la répartition du travail, avec cette différence psychologique que c'est le loisir qui est considéré comme le bien désirable, et non le travail.

Pour que le loisir soit désiré, il faut que ses bénéficiaires apprennent à s'en servir, pour le développement de leur propre potentiel humain, et pour le service et l'agrément de leurs proches et de leurs concitoyens.

On supposera ci-dessous que la société a déjà raisonnablement progressé dans 1) la répartition équitable des loisirs et 2) l'art de s'en servir pour l'épanouissement personnel et les services mutuels.

De nombreux auteurs ont déjà aperçu que la société de plein emploi (rémunéré) tend à être remplacée par une société de pleine activité (partiellement non rémunérée). Entre autres, André GORZ (page 56 du numéro de février de Futuribles) parle d'une vie et d'une société plus équilibrées, chaleureuses frugales, ... dans lesquelles "les activités relationnelles se verraient reconnaître une valeur sociale égale à celle du travail et seraient, au même titre que celui-ci, le fondement de l'appartenance sociale et de la pleine citoyenneté."

La proposition ci-dessous est l'application directe de cette vision : le RE correspondrait à cette valeur sociale des activités non rémunérées, valeur égale à celle du travail.

b) Calcul du RE global

Il serait illusoire d'espérer que le financement d'un RE suffisant pourra être dégagé rapidement. Des modifications de cette ampleur ne peuvent être que progressives et s'étaler sur plusieurs années. Il faudra donc d'abord fixer un objectif idéal et rechercher les moyens de s'en rapprocher. Le calcul de l'objectif comportera nécessairement la considération de nombreuses variantes. Au stade actuel, seulement un ordre de grandeur est utile et désirable.

Il est proposé que le total national du RE corresponde à la valeur sociale des activités non rémunérées, c'est-à-dire à la valeur des activités occupant les loisirs, et qu'il soit déterminé dans la même proportion, par rapport au revenu national total, que le temps du loisir (conquis sur le plein travail) par rapport au temps de travail plein.

Exemple d'une manière de comprendre cette idée : nous sommes déjà en retard dans la prise en considération des activités de loisir. On pourrait considérer que la situation de plein travail (non de plein-emploi) était de 8 heures par jour pendant 6 jours par semaine. Par rapport à cette situation conventionnelle de départ, notre société a déjà conquis un jour par semaine de loisir. Le RE devra atteindre $2/6$ (soit $1/3$) du revenu national.

c) Répartition du RE national entre les individus

C'est un problème qui peut être traité indépendamment du précédent. Le RE pourrait être distribué :

- à tous les travailleurs et chômeurs (solution 1) ;
- à toutes les personnes en âge de travailler (solution 2) ;
- à toutes les personnes (solution 3) ;
- comme l'avait proposé Thomas PAINE (solution 4, voir plus loin).

Comme le RE représenterait la rémunération des activités poursuivies grâce au loisir conquis, il serait logique de le réserver aux catégories de population qui ont conquis ce loisir, c'est-à-dire aux travailleurs et chômeurs (solution 1), mais ce serait très difficile à appliquer.

La solution de beaucoup la plus simple serait de le répartir entre tous les individus de tous âges (solution 3).

A considérer aussi l'idée de Thomas PAINE, qui serait le premier à avoir imaginé, en 1796, une forme d'allocation universelle, et qui proposait une dotation forfaitaire à chaque adulte arrivant à l'âge de la majorité et une pension annuelle uniforme à toute personne ayant atteint l'âge de 50 ans (âge très avancé il y a deux siècles, et à réviser. Cité par Ph VAN PARIJS page 20 du numéro de février de Futuribles.

Avec un PIB de l'ordre de 6 000 milliards de francs, la solution 3 donnerait actuellement un RE pour tout individu vivant d'environ 1 500 francs par mois, et la solution 4 (proposition PAINE) un RE mensuel d'environ 2400 francs compte-tenu du moindre nombre de bénéficiaires.

Principales questions en débat

- Le rôle du RE comme facteur d'intégration (Mme De LAVALETTE)
- La démonstration de la valeur-temps (A. NESPOULOUS-NEUVILLE)
- La place de la valeur-temps dans la proposition de RE (Serge Dumartin)
- L'évaluation d'un revenu de base inconditionnel à partir des différentes allocations d'assistance (André LECLERC DU SABLON)
- La place de la proposition dans le contexte des différentes propositions de réformes des pouvoirs publics ou des institutions (CEE, OCDE) (André ROMIEU)

- Le RE et la politique monétaire (Gérard BERIOT)
- Les effets économiques de l'introduction du RE (Paul APPELL)

Nouvelles brèves de l'association

- Diffusion de la proposition

La crise s'accroissant, le débat public prend de l'ampleur et de nombreux groupes sollicitent Y. BRESSON mais aussi d'autres membres du Conseil pour des interventions (une quarantaine depuis le début de l'année). Ceci obligera à un effort de clarification et de présentation pédagogique dans les mois à venir. Pour une meilleure coordination prière de signaler au Secrétariat de l'association les interventions faites et les articles écrits ou reçus sur le sujet.

- Congrès du BIEN (Sept. 94 à Londres)

Ph. Riché participera à ce Congrès et présentera une communication "How much for the Basic Income ? : why and how" qui reprendra les principaux éléments du débat en cours.

- Collaboration avec Futuribles International.

Pour renforcer cette collaboration, le conseil a décidé de cotiser en tant que membre associé à Futuribles International. Cela permettra de bénéficier d'un certain nombre des instruments de travail mis en place par Futuribles (revues, séminaires, salle...). Par accord mutuel, le siège d'AIRE reste domicilié à Futuribles, l'adresse postale restant au secrétariat de la Faculté de Saint-Maur.

- Prochaine réunion

. La prochaine réunion des membres de l'association aura lieu **le Jeudi 15 Septembre de 14H30 à 17H à Futuribles.** Elle portera essentiellement sur le compte-rendu du Congrès du BIEN et sur la préparation de l'A.G. fixée en principe au Vendredi 4 Novembre.

Pensez à renouveler votre abonnement à la lettre de liaison : 200/an (4 numéros) par chèque à l'ordre de A.I.R.E.. L'abonnement est gratuit pour les membres de l'association à jour de leur cotisation.

Adressez toute correspondance au :

*Secrétariat de l'A.I.R.E.
Melle BOUSSATHA
Faculté de Sciences Economiques et de Gestion
58, Avenue Didier
94210 LA VARENNE SAINT-HILAIRE*